Santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) – renouvellement de mandat

21 h – 3 jours (35 h pour les membres de CSSCT des entreprises d'au moins 300 salariés) | Présentiel, Distanciel, Intra-entreprise | Tous niveaux

3 jours pour actualiser ses connaissances réglementaires en santé et sécurité.

Tarif et modalités

Tarif	Sur devis, gratuit sous 24 h ouvrées. Prix nets de taxe.
Lieux	Nanterre · Vos locaux (partout en France) · Mayotte · En ligne (classe virtuelle)
Taille du groupe	4 à 10 participants

Obligation légale

Renouvellement de 3 jours minimum, porté à 5 jours pour les membres de CSSCT dans les entreprises d'au moins 300 salariés.
art. L. 2315-18

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Actualiser ses connaissances réglementaires en santé et sécurité
- Analyser les résultats du mandat précédent
- Approfondir l'analyse des risques psychosociaux et organisationnels
- Renforcer sa pratique des enquêtes et inspections
- Construire la feuille de route SSCT du nouveau mandat

Public visé et prérequis

Public	Membres élus titulaires et suppléants du CSE, membres de la CSSCT, référents harcèlement
Prérequis	Avoir déjà exercé un mandat d'élu au CSE

Programme détaillé

Contenu de la formation (21 h – 3 jours (35 h pour les membres de CSSCT des entreprises d'au moins 300 salariés))

- Évolutions législatives et jurisprudence récente
- Retour d'expérience sur les actions du mandat écoulé
- Focus RPS, harcèlement et agissements sexistes
- Mise à jour et exploitation du DUERP
- Pratique de l'enquête et de l'inspection
- Plan d'action pour le nouveau mandat

Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance d’apports théoriques, d’études de cas, de mises en situation pratiques et de partages d’expérience
- Supports remis aux stagiaires

Évaluation et sanction

- Études de cas
- QCM de fin de formation
- Bilan individuel et questionnaire de satisfaction à chaud
- Attestation de formation à remettre à l'employeur

À l’issue de la formation : Attestation de formation à remettre à l'employeur.

Modalités et délais d’accès

Délai	Formation en inter-entreprises (sessions à Nanterre) ou en intra-entreprise (dans vos locaux, partout en France et à Mayotte). Inscription recommandée au moins 15 jours avant le début de la session, sous réserve de places disponibles.
Procédure	Demande de devis ou inscription en ligne, par téléphone ou par e-mail : réponse sous 24 h ouvrées, avec vérification de votre financement.

Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour étudier les adaptations : contact@comedia-tion.com, 07 48 34 51 70.

Financement

La formation santé, sécurité et conditions de travail est financée par l’employeur (frais pédagogiques, rémunération et frais de déplacement) ; la formation économique, par le budget de fonctionnement du CSE.

CPF	Non éligible

Devis et inscription : https://comedia-tion.com/formations/formation-ssct-cse-renouvellement/ · 07 48 34 51 70

Programme mis à jour le 17/11/2026.